

ENREGISTRER UNE LICENCE ARBITRE



Footclubs
Mon espace club FFF ★

L F
I R
G A
U N
E C
H E
B O
U C
R O
M
G T
O E
N
E

LA LICENCE ARBITRE

			
Organisation			
Licences			
Compétitions			
Autres clubs			
Divers			

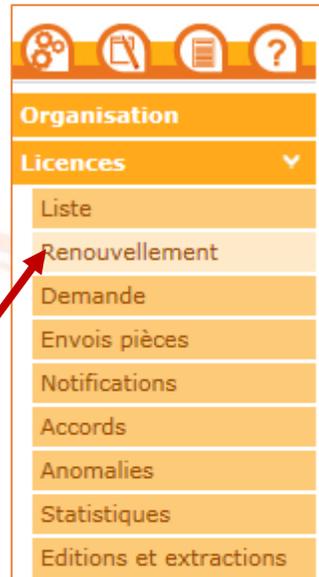
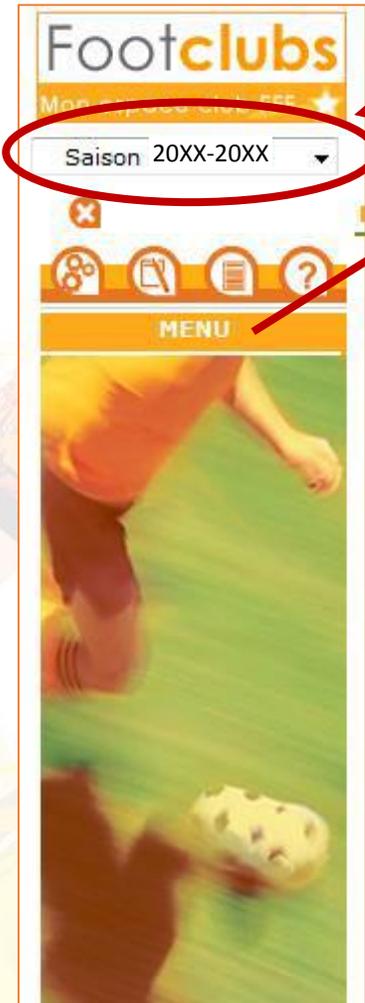
Les licences arbitres sont demandées à partir de
Footclubs

- Quelle que soit la nature de la demande :
 - Renouvellement (cocher les cases)
 - Nouvelle
 - Changement de club ou de statut

A
R
B
I
T
R
E

LA LICENCE ARBITRE RENOUVELLEMENT

Sélectionnez la nouvelle saison (Affichage par défaut à partir du 01/07)



Comme les licences joueurs, le renouvellement des arbitres se fait à partir du menu renouvellement du menu licence.

A
R
B
I
T
R
E

CHANGEMENT DE CLUB ET NOUVELLE DEMANDE

Comme les licences joueurs, les **nouvelles** demandes et les **changements de club** s'effectuent à **partir du menu « demande » du menu licence.**

A
R
B
I
T
R
E

LA LICENCE ARBITRE

DOSSIER MEDICAL

L'arbitre reçoit à son adresse personnelle un dossier médical qu'il doit faire compléter et retourner selon les consignes reçues.

Ce dossier doit être adressé par voie postale, au plus tard dans le délai de 60 jours à compter de la date de l'enregistrement de la demande de licence. Passé ce délai, la demande de licence est annulée.

La date limite de renouvellement est fixée au 31 août 2018 (les arbitres renouvelant après cette date ne compteront pas dans les obligations de leur club – article 33 du statut de l'arbitrage).

Retrouvez toutes les procédures FOOTCLUBS
dans la rubrique « **DOCUMENTS UTILES** »
du site internet de la
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL
[HTTPS://LBFC.FFF.FR/](https://lbfc.fff.fr/)



Footclubs
Mon espace club FFF ★

L F
I R
G A
U N
E C
H E
B E
O C
U R
R O
G M
O T
G E
N E
E